



Légende

- AC4 : Site patrimonial remarquable
- AC1 : Protection des monuments historiques
Traité plein : périmètre de 500m applicable
Traité ponctillé : périmètre de 500m suspendu par la ZPPALUP
- AC2 : Protection des monuments naturels et sites protégés :
- Site inscrit
- AC2 : Protection des monuments naturels et sites protégés :
- Site classé
- I4 : Ligne électrique > 63 kV
- INT1 : Cimetière
- PT2 : Servitude de protection des transmissions radioélectriques
- T5 : Servitude aéronautique de dégagement
- T1 : Voie ferrée

Commune d' Arques-la-Bataille

Plan des servitudes (commune entière)

échelle 1/5000
Approuvé par le conseil municipal le 18 décembre 2017

Fonds de plan "©2014 SIG Dieppe-Maritime"
"IGN - BD TOPO - BD ORTHO - CG76"
Projection RGF1993 CG20

Chargé d'études :

PERSPECTIVES
Gaudin ALEXANDRE urbaniste
5, Impasse du Coquelicot
76116 MARTINVILLE-EPREVILLE